

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

MISSION DES ACTIONS  
INTERMINISTÉRIELLES

Bureau Logement,  
Cohésion Sociale et  
Rénovation Urbaine

Affaire suivie par :  
Françoise HERVÉ

Tél. : 04.68.51.67.72

Fax : 04.68.51.67.53

actions-etat@pyrenees-  
orientales.pref.gouv.fr

ARRÊTÉ n° 4074/08  
MODIFIANT L'ARRÊTÉ n° 4554/07 du 27 décembre 2007  
PORTANT CONSTITUTION DE LA  
COMMISSION DE MÉDIATION DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Le Préfet des Pyrénées-Orientales,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 441-2-3 et R 441-13,

Vu l'arrêté n° 4554/07 du 27 décembre 2007 portant constitution de la commission de médiation des Pyrénées-Orientales,

Considérant la désignation de M. Norbert GUERBAS, à la présidence de la Fédération des Pyrénées-Orientales de la confédération nationale du logement (CNL), suite au décès de M. Antoine FALIP,

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

**Article 1 -**

L'article 2 de l'arrêté n° 4554/07 du 27 décembre 2007 est modifié dans sa partie concernant le représentant d'une association de locataires affiliée à une organisation siégeant à la commission nationale de concertation mentionnée à l'article 41 de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 :

Membre titulaire	Membre suppléant
- M. Norbert GUERBAS, président de la fédération des Pyrénées-Orientales de la confédération nationale du logement (CNL)	- M. Joseph CALLIS, vice-président de la fédération des Pyrénées-Orientales de la confédération nationale du logement (CNL)

Le reste sans changement.

**Article 2 -**

Les dispositions des autres articles de l'arrêté n° 4554/07 du 27 décembre 2007 restent inchangées.

.../...

**Article 3** –

M. le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales, M. le directeur départemental de l'équipement et M. le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'organisation concernée et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Perpignan, le **6 OCT. 2008**

Le préfet,



**Hugues BOUSIGES**

COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL

Pour le préfet,   
 l'adjoint,



**Françoise NERVE**